

**Commentaires de Monsieur Alain CAUMEIL, Administrateur général des finances publiques,
Direction régionale des finances publiques de Haute Normandie et Seine Maritime,
sur le projet de Cadre conceptuel des comptes publics
23 décembre 2014**

Question 1 Etes-vous d'accord avec l'introduction d'un cadre conceptuel pour les comptes publics ?

Réponse : *Oui*

Question 2 Le projet de cadre conceptuel des comptes publics justifie son existence par la description des fondements des spécificités de l'action publique et leurs implications comptables. Verriez-vous d'autres éléments susceptibles de justifier l'existence de ce document ?

Réponse : *Oui, par opposition aux entreprises l'absence de lien entre les ressources et les emplois*

Question 3 Selon vous, le cadre conceptuel des comptes publics devrait-il avoir une valeur normative (ce qu'il ne prévoit pas actuellement) ? Si oui, pourquoi ?

Réponse : *Non*

Question 4 Le cadre conceptuel doit-il prévoir à quelles entités il s'applique ?

> Si non, pourquoi ?

> Si oui, la caractérisation du chapitre 2 vous paraît-elle appropriée ?

Réponse : *Non. Le périmètre d'application se déduit facilement des principes retenus.*

Question 5 Dans le chapitre 3, le projet de cadre conceptuel des comptes publics définit la source commune et les principales caractéristiques des spécificités de l'action publique. Partagez-vous cette analyse ? Quels modifications ou compléments souhaiteriez-vous apporter ?

Réponse : *Oui*

Question 6 Le chapitre 4 consacré aux utilisateurs de l'information comptable considère que toute personne est potentiellement intéressée par les comptes publics, mais identifie les citoyens et leurs représentants à l'évidence comme premiers destinataires de l'information comptable. Etes-vous d'accord avec cette approche, spécifique aux administrations publiques ?

Réponse : *Oui*

Question 7 Le chapitre 5 présente les caractéristiques qualitatives de l'information comptable et les contraintes à prendre en considération. Etes-vous d'accord avec les définitions proposées ?

Réponse : *Oui*

Question 8 Le chapitre 6 consacré à la définition des éléments et des critères de comptabilisation. Etes-vous d'accord avec ces propositions ? Sinon, pourquoi ? Y-a-t-il d'autres mentions que vous souhaiteriez voir apparaître dans ce chapitre ?

Réponse (a) : *Oui*

Réponse (b) : *Non*

Question 9 Le chapitre 7 liste différentes méthodes d'évaluation en privilégiant, pour l'évaluation des actifs à la date de clôture, l'évaluation à la valeur d'entrée, le cas échéant amortie ou dépréciée. Etes-vous d'accord avec cette liste? Faut-il indiquer une méthode privilégiée ? Sinon, pourquoi ?

Réponse (a) : *Oui*

Réponse (b) : *Non. Se donner de la souplesse et ne pas alourdir la rédaction.*

Question 10 Le chapitre 8 consacré à la présentation des états financiers introduit une partie spécifique dans l'annexe destinée à présenter des informations sur certains pouvoirs ou engagements du souverain. Etes-vous d'accord avec les états financiers ainsi proposés et leurs justifications ? Si oui, les objectifs de cette partie vous semblent-ils suffisamment bien décrits ou faudrait-il davantage préciser le cadre conceptuel ?

Réponse (a) : *Oui*

Réponse (b) : *Non*

Question 11 Le chapitre 9 prévoit la possibilité de consolider ou combiner les comptes de certaines entités comptables. Le cadre conceptuel doit-il aborder ce sujet ? Etes-vous d'accord avec son orientation et son exposé ? Quelles modifications vous sembleraient utiles ?

Réponse (a) : *Oui*

Réponse (b) : *C'est à mon sens la partie la moins convaincante. Sur la forme, il aurait été opportun de distinguer consolidation et combinaison dès lors que les deux notions sont utilisées. Sur le fond, la notion de contrôle ne mériterait-elle pas d'être définie autrement pour le secteur public. Est-elle opérante en l'état ?*

Question 12 Considérez-vous que d'autres questions devraient être traitées dans le cadre conceptuel des comptes publics ? Si oui, lesquelles ?

Réponse : *Non*